



# AILLY SUR NOYE

La mouche de la Noye

Rue Saint Martin - Mairie d'Ailly sur Noye - 80250 AILLY SUR NOYE

Tél. : 03-22-41-07-04 (tel:03-22-41-07-04) - Email : aappmaaillyurnoye@gmail.com (mailto:aappmaaillyurnoye@gmail.com)

http://aappmaaillyurnoye.jimdofree.com (http://aappmaaillyurnoye.jimdofree.com)

**Fiche AAPPMA**



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms

- La Noye

Etangs : 6 hectares

- Le marais de Berny

- Le Trou aux plaisirs

- Le Plan d'eau

## Membres du bureau

### Président

CORDE Eric

### Vice-Président

DERAMBURE Pascal

### Trésorier

DUFOUR Bruno

### Secrétaire

GUIDE Jean-Marie

## Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

## Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

## Présentation

L'association "La mouche de la Noye" dispose des droits de pêche sur la rivière Noye, classée en première catégorie piscicole.

Elle possède également les droits de pêche sur le plan d'eau de Berny, ainsi que sur plusieurs étangs de seconde catégorie.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	93.50€	29.50€	40.00€	7.00€	15.50€	35.00€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	45.00€	36.00€	45.00€	36.00€	15.00€	-

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Mr Jean-Marie GUIDE** - 44, route de Moreuil - 80250 AILLY SUR NOYE - 03-22-41-51-75

**Office du Tourisme Avre Luce Noye** - 1, rue du Docteur Binant - 80250 AILLY SUR NOYE - 03-22-41-58-72

## Réglement

**La pêche NO KILL est préconisée.**

### ÉTANG :

**Lors du rempoissonnement annuel des étangs, la pêche aux blancs sera fermée pour une durée d'un mois**, des affiches seront disposées sur les arbres entourant le plan d'eau ainsi que sur les panneaux d'informations disposés autour du plan d'eau.

Pour les carnassiers le nombre est limité à un brochet ou un sandre par jour de pêche.

La pêche à la carpe de nuit et la pêche en barque sont interdites.

### RIVIÈRE :

**La pêche à la truite n'est autorisée que le mercredi, samedi, dimanche, et jours fériés à partir de 8 heures 00.**

La pêche à la cuiller est interdite le week end de lâcher ainsi que le mercredi et jour de fête qui suivent ce lâcher.



# AILLY SUR NOYE

La mouche de la Noye

Rue Saint Martin - Mairie d'Ailly sur Noye - 80250 AILLY SUR NOYE

Tél. : 03-22-41-07-04 (tel:03-22-41-07-04) - Email : aappmaaillyurnoye@gmail.com (mailto:aappmaaillyurnoye@gmail.com)

http://aappmaaillyurnoye.jimdo.free.com (http://aappmaaillyurnoye.jimdo.free.com)

Fiche Parcours

## Ailly sur noye La Noye



Ce parcours n'est pas réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière

**Catégorie :** 1ère catégorie

**Berge :**

- Gauche
- Gauche

**Linéaire :** 0.4 km

**Type(s) de pêche :**

Pêche aux salmonidés

**Services :**

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**A partir de 8h00 et jusqu'à 1/2h après le coucher du soleil.**

*La pêche à la truite n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche, ou jours fériés.*

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**Ouverture 1er catégorie -> Fermeture 1er catégorie**

#### • Options

##### Option alevinage rivière :

- Carte Interfédérale : -
- Carte Majeure : 45 €
- Carte Mineure : 36 €
- Carte Femme : 45 €
- Carte -12ans : 36 €
- Carte Hebdomadaire : -
- Carte Journalière : 15 €

#### • Poissons présents :

Anguille , Truite

#### • Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers